



# Élections en RDC

Reports et signaux d'alarme

Par The Sentry  
Septembre 2018



## SENTRY ALERT

# Élections en RDC : reports et signaux d'alarme

---

Par The Sentry  
Septembre 2018

## Résumé

Actuellement, des élections sont programmées en République démocratique du Congo (Congo) pour décembre 2018. Voilà maintenant près de deux ans que ces élections sont reportées, alors que le mandat de Joseph Kabila est officiellement expiré depuis décembre 2016. Le 8 août dernier, le ministre congolais de la Communication et des Médias, Lambert Mende, a annoncé que le président Joseph Kabila ne briguerait pas de nouveau mandat. Par ailleurs, il a nommé l'ancien ministre de l'Intérieur, Emmanuel Ramazani Shadary, comme candidat officiel de la coalition au pouvoir au Congo. Si cette déclaration récente de la coalition constitue un pas important, de nombreuses préoccupations demeurent quant aux aspects techniques et politiques du processus électoral. En réalité, la crédibilité des élections au Congo – et celle du gouvernement en particulier – tiendra à bien plus qu'au seul nom du candidat en lice pour les présidentielles.

Jusqu'à présent, la préparation des élections aura été marquée du sceau de l'adversité : reports multiples, manque de transparence et allégations de corruption, violations éthiques, et intrusion supposée du gouvernement dans les aspects techniques des préparatifs. Le présent rapport explore une série de faits alarmants relatifs au processus électoral, notamment des allégations de corruption dans l'attribution de contrats liés aux inscriptions sur listes électorales, un manque de transparence dans la gestion financière de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), des questions restées en suspens quant à l'intégrité des listes électorales, et enfin la présence de failles de sécurité dans les machines à voter électroniques. Pris



ensemble, ces facteurs mettent sérieusement en doute la crédibilité du processus électoral et, plus largement, interrogent sur la possible manipulation passée et présente de certains aspects techniques.

D'après certaines informations parues dans la presse, des fonctionnaires de la CENI auraient favorisé certaines entreprises durant la préparation des élections, et ce de manière intentionnelle et par intérêt financier propre. Aux dires des représentants d'une société privée ayant participé au processus d'inscription électorale, la CENI aurait délibérément recherché une procédure onéreuse et techniquement complexe pour retarder le calendrier des élections. En outre, l'équipe The Sentry a passé au crible des correspondances d'entreprise révélant que Léonard She Okitundu, ministre des Affaires étrangères, aurait rencontré des représentants de la multinationale de sécurité numérique Gemalto SA, et ce, avant l'ouverture officielle d'un appel d'offres pour des kits d'inscription biométrique des électeurs. C'est finalement Gemalto qui remportera le contrat.

Les correspondances entre la CENI et plusieurs acteurs commerciaux, de même que les décisions rendues par une autorité de régulation congolaise au sujet d'un différend commercial, soulèvent une question : la CENI a-t-elle fait pression pour que Gemalto suspende ses relations avec son sous-traitant original. Pour les représentants d'une entreprise mêlée au contentieux, l'acte de Gemalto s'expliquerait au moins en partie par les intérêts pécuniaires de fonctionnaires de la CENI. Du reste, il offrirait à celle-ci un contrôle plus direct sur le processus d'inscription électorale en raison de sa proximité avec le nouveau sous-traitant. Si au départ, la CENI estimait que l'inscription des électeurs sur les listes électorales était réalisable en trois mois, la procédure s'est finalement étalée sur une période approximative de 18 mois Suite à la décision de la CENI de mettre en place une méthode d'inscription biométrique aussi complexe que coûteuse. Pour les observateurs, notamment les acteurs commerciaux privés ayant participé au processus électoral, l'ensemble de ces facteurs aurait contribué aux attermolements du calendrier électoral.

Aujourd'hui, le processus électoral reste marqué par un manque de transparence significatif. Les lanceurs d'alerte et les groupes locaux de la société civile émettent des craintes devant l'opacité financière de la CENI, de l'établissement des budgets aux versements de fonds, en passant par des transactions suspectes sur des comptes bancaires détenus en son nom. En dépit de demandes répétées, son président Corneille Nangaa a refusé de soumettre les listes électorales à un audit indépendant, et ce malgré l'inclusion sur ces listes de près de 17 % d'électeurs aux empreintes digitales non discernables – un pourcentage anormalement élevé d'après les experts techniques. La CENI a également rejeté les appels à un examen technique des machines à voter, dont certains proposent l'utilisation au prochain cycle électoral malgré la méfiance qui les entoure et les failles de sécurité significatives constatées, comme The Sentry l'a récemment rapporté. D'après plusieurs documents des Nations Unies examinés par The Sentry, la CENI refuserait de divulguer des informations à des fonctionnaires de l'ONU cherchant à fournir un soutien logistique à la distribution d'équipements électoraux, ce qui compliquerait la capacité de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à accompagner le déploiement de ces équipements dans des délais opportuns.

Ces signaux d'alarme suscitent de réelles préoccupations quant à l'intégrité constamment menacée du processus électoral. Ils soulignent également la nécessité de renforcer la pression financière sur le gouvernement de Joseph Kabila et ses facilitateurs internationaux, et ce dans un double objectif : garantir une transition démocratique crédible et pacifique en 2018, et jeter les fondements d'un gouvernement transparent et responsable.



## Introduction

Les forces de sécurité congolaises ont abattu le défenseur des droits humains Rossy Mukendi lors d'une manifestation le 25 février 2018. Mukendi n'en était pas à sa première manifestation : cet activiste défendait ardemment les droits de l'homme au Congo, et assumait un rôle de premier plan au sein du Mouvement collectif citoyen 2016, une initiative pour la défense de la démocratie menée par les jeunes<sup>1</sup>. Mukendi a été tué alors qu'il faisait entrer des manifestants dans une église afin qu'ils échappent aux tirs des policiers<sup>2</sup>. Sur un cliché largement relayé sur les réseaux sociaux après sa mort, on voit Mukendi brandir une pancarte sur laquelle on peut lire « *le peuple gagne toujours* »<sup>3</sup>. Il regarde droit dans l'objectif, l'air déterminé.

Mukendi compte parmi les dizaines de victimes tuées lors de manifestations pacifiques en République démocratique du Congo (Congo) depuis le 18 décembre 2016, date à laquelle le mandat du président Joseph Kabila a officiellement pris fin<sup>4</sup>. Depuis, le gouvernement congolais n'a cessé de balayer de la main les appels internationaux et nationaux l'exhortant à organiser des élections crédibles, invoquant tour à tour des questions de sécurité ou des contraintes logistiques ou financières tout en étouffant dans la violence les organisations de la société civile attachées à défendre la démocratie.

En octobre 2017, l'ambassadrice des États-Unis aux Nations Unies, Nikki Haley, s'est rendue au Congo avec un message clair : la communauté internationale ne tolérera plus de retards et de fausses excuses ; en l'absence d'élections d'ici la fin 2018, le pays devra faire face à des sanctions. Dans un discours donné à Kinshasa, elle a déclaré : « Il n'y a pas de démocratie si la voix du peuple n'est pas entendue. Nous ne pouvons ni tolérer ni cautionner un nouveau report des élections. »<sup>5</sup>

Suite à la visite de Nikki Haley et face à une pression considérable de la part de l'opposition et de la société civile congolaise, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) du Congo a annoncé un nouveau calendrier électoral, qui prévoit des élections présidentielles en décembre 2018.

Le 8 août dernier, Lambert Mende, le ministre congolais de la Communication et des Médias, a annoncé que l'ancien ministre de l'Intérieur, Emmanuel Ramazani Shadary, serait le candidat officiel de la coalition au pouvoir<sup>6</sup>. Suite à cette annonce, les observateurs ont rappelé, non sans inquiétude, le passé de Shadary, notamment son précédent poste au sein du ministère congolais de la Sécurité. En mai 2017, l'Union européenne avait annoncé l'édition de sanctions à l'encontre de Shadary, alors vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, pour « avoir contribué, en les planifiant, dirigeant ou commettant, à

des actes constituant de graves violations des droits de l'homme »<sup>7</sup>. Lors d'un sondage national sur l'élection présidentielle en juillet 2017, Shadary n'avait pas récolté assez de suffrages pour figurer parmi les candidats potentiels<sup>8</sup>.

Si Kabila a fait une annonce importante en déclarant renoncer à briguer un troisième mandat, les mesures de répression et d'intimidation qui visent les défenseurs de la démocratie n'ont pas cessé, et les groupes d'opposition restent privés de leur entière liberté de réunion<sup>9</sup>. En parallèle, les observateurs et les experts émettent de sérieuses réserves sur le manque de transparence et les faiblesses techniques de la procédure électorale<sup>10</sup>. Toujours selon les observateurs, le fait que la CENI a invalidé la candidature de six figures de l'opposition est aussi de mauvais augure<sup>11</sup>. La nomination de Shadary au rang de candidat de la coalition au pouvoir, en dépit de tout soutien



populaire et de ses antécédents en matière de violation des droits humains, amène de nombreux observateurs à redouter une manœuvre de Kabila afin de continuer à tirer les ficelles du pouvoir en coulisses<sup>12</sup>.

Ce rapport relève les signaux d'alarme émaillant la procédure électorale. Des études de correspondances entre plusieurs entreprises, l'analyse des déclarations publiques de représentants du gouvernement congolais et des interventions d'individus directement impliqués dans les préparatifs électoraux laissent planer des doutes sur la légitimité de l'attribution des marchés publics, les fondements techniques de la procédure d'enrôlement des électeurs extrêmement complexe et coûteuse choisie par la CENI, et l'apparente réticence des hauts responsables électoraux à faire la lumière sur d'éventuelles fraudes et failles de sécurité.

Ensemble, ces signaux d'alarme font peser de sérieux doutes sur la crédibilité de la procédure électorale, minée par une possible manipulation du versant technique des élections au profit des ambitions politiques de Kabila. Aussi, l'opinion est en droit de se demander si le gouvernement a bien l'intention de tenir des élections libres et justes en 2018.

Mukendi et d'autres activistes comme lui sont morts en voulant faire valoir leurs droits à une passation de pouvoir crédible et démocratique, revendication qui va bien au-delà de la tenue d'élections où Kabila ne figurerait pas au rang des candidats. Il est encore temps pour la communauté internationale de faire honneur à leurs idéaux. C'est maintenant que la communauté internationale doit agir afin de placer les membres influents du cercle de Kabila sous une pression financière accrue, autant sous forme de sanctions à l'encontre des réseaux que d'interventions contre le blanchissement d'argent. Ces mesures punitives offriront un terrain fertile à l'élan politique national nécessaire à l'organisation d'élections démocratiques crédibles et pacifiques en décembre 2018, et poseront les jalons d'un gouvernement transparent, responsable à l'égard de ses citoyens et non des intérêts financiers des élites.

Un tel renforcement des mesures punitives doit donner lieu à des sanctions supplémentaires sur le cercle de Kabila et les entreprises que ces personnes possèdent ou contrôlent, par exemple sur ses hauts conseillers financiers, les membres de sa famille et ses associés, ainsi qu'à une application rigoureuse des sanctions déjà en place. Ces mesures doivent s'accompagner de mesures d'incitation diplomatiques, en corrélant la levée des sanctions avec des éléments clés de la procédure électorale ainsi qu'une transparence et une responsabilité accrues en matière de gestion des finances publiques en général, notamment : un audit citoyen complet des listes électorales, un accès équitable des partis de l'opposition aux médias d'État durant la campagne, le respect inconditionnel des libertés de réunion et d'expression des groupes de l'opposition et de la société civile, la remise en liberté des prisonniers politiques et l'abandon des charges pour des motifs politiques, l'abandon des technologies de vote électronique au profit des bulletins papiers et, enfin, une transparence accrue dans le secteur minier, notamment la publication d'un audit indépendant des comptes de la Gécamines, la société minière publique. Le Conseil de sécurité des Nations unies doit revoir les critères existants relatifs aux sanctions afin de prévoir la capacité de sanctionner des individus pour entrave à la démocratie et participation à des activités financières illicites, et ce, en vue de cibler les associés financiers de Kabila et ainsi, rendre ces mesures les plus efficaces possible. Par ailleurs, l'Union européenne doit ajouter à ses critères de sanction les activités financières illicites telles que la corruption, gage d'une intervention coordonnée de la part de la communauté internationale.

Les États-Unis doivent prendre des mesures spéciales alignées sur l'USA PATRIOT Act et les directives d'autres autorités œuvrant dans la lutte contre les entités et institutions financières impliquées dans le



blanchiment des produits de la corruption au Congo, et s'appuyer sur le Département d'État, et sur les textes de loi existants comme la proclamation présidentielle 7750, pour interdire la délivrance de visas pour motif de corruption aux membres influents du cercle de Joseph Kabila, y compris parmi sa famille, ses collaborateurs proches et ses associés financiers. Les États-Unis doivent également continuer à se rapprocher de hauts représentants du gouvernement congolais et à réprover publiquement le manque de transparence tant dans les préparatifs électoraux que dans les finances de l'État, ainsi que la corruption de manière générale.

Les États-Unis, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Conseil de sécurité des Nations unies et l'Union européenne doivent faire front commun dans leurs communications publiques, leurs réponses politiques et leurs éventuelles sanctions vis-à-vis des décisions du gouvernement congolais, qu'il choisisse ou non d'aller de l'avant avec la procédure électorale et de renforcer la transparence financière. Le Conseil africain de paix et de sécurité doit adopter une résolution appelant à une transition démocratique crédible et transparente au Congo, dans la lignée de l'accord du 31 décembre 2016 dit « Accord de la Saint-Sylvestre ». Cette résolution doit également exiger l'adoption de mesures tangibles par les cellules régionales de renseignement financier pour mettre en œuvre les directives du Groupe d'action financière (GAFI) en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, en mettant notamment l'accent sur le blanchiment des produits de la corruption.

## Bâtir la crédibilité électorale pas à pas

Dans tous les pays, préparer des élections suppose une série de procédures complexes autant du point de vue technique que logistique. Enrôler les électeurs, réviser et publier les listes électorales, cartographier les circonscriptions électorales, recruter et former les responsables électoraux, attribuer et répartir les fonds, acheter du matériel électoral, mais aussi mobiliser et éduquer les électeurs, sont autant d'étapes critiques qui contribuent à l'intégrité et à la crédibilité globale d'une élection. Mais la réussite ou l'échec de ces étapes techniques dépend aussi des personnes au pouvoir et de leur volonté politique d'en faciliter ou d'en entraver la mise en œuvre.

Le calendrier électoral publié en octobre 2017 par la CENI prévoyait environ 13 mois pour organiser des élections présidentielles, législatives et provinciales dans l'un des environnements logistiques les plus complexes au monde. À l'heure de l'annonce de la CENI, bon nombre des étapes décrites ci-dessus restaient à finaliser ; certaines n'avaient même pas encore été lancées.

En dépit de son caractère ambitieux, des experts techniques internationaux ont estimé que le calendrier électoral de la CENI était réaliste. Après tout, la CENI avait déjà lancé la procédure d'enrôlement des électeurs et avancé considérablement en ce sens. La direction de la CENI peut également se targuer d'une solide expérience dans le versant technique des préparatifs électoraux. Son président, Corneille Nangaa, était auparavant directeur de pays au sein de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux en Côte d'Ivoire et au Niger, et avait travaillé sur différents programmes d'assistance électorale pour le Programme des Nations Unies pour le développement<sup>13</sup>. Des donateurs avaient également offert leur aide pour mener à bien les préparatifs électoraux, notamment un soutien logistique et financier<sup>14</sup>. L'Union européenne, l'Organisation internationale de la francophonie, la Communauté de développement d'Afrique australe et les Nations Unies ont donné leur aval à la création d'un groupe d'experts afin d'épauler la CENI<sup>15</sup>. La prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo



(MONUSCO) en mars 2018 prévoyait expressément la sécurité des populations civiles et une assistance à la procédure électorale<sup>16</sup>.

Le facteur essentiel à la réussite ou à l'échec de la crédibilité électorale au Congo, plus encore que les ressources économiques, les enjeux logistiques ou la sécurité, reste encore et toujours la volonté politique.



Simulation de vote avec un prototype de machine à voter électronique. Photo : CENI

## L'enrôlement des électeurs

### La partie d'échecs des appels d'offres

L'enrôlement des électeurs compte au nombre des facteurs qui déterminent l'intégrité globale de toute procédure électorale. Il représente également l'un des versants les plus coûteux du cycle électoral, et donne à des entreprises privées la possibilité de remporter des contrats d'envergure. Des documents examinés par The Sentry soulèvent des questions importantes sur la procédure de gestion des marchés publics au Congo dans le cadre de ces élections, et sur la manipulation éventuelle des critères d'évaluation technique dans l'optique de favoriser certaines entreprises. Selon plusieurs journalistes et législateurs congolais, les critères d'évaluation technique des soumissionnaires pour le marché d'acquisition de kits d'enrôlement biométrique des électeurs ont été délibérément manipulés pour privilégier un soumissionnaire en particulier<sup>17</sup>. En outre, l'équipe de The Sentry a passé au crible des correspondances d'entreprise révélant que Léonard She Okitundu, ministre des Affaires étrangères, aurait rencontré des représentants de la multinationale de sécurité numérique Gemalto SA, et ce, avant l'ouverture officielle d'un appel d'offres pour l'acquisition de kits d'enrôlement biométrique des électeurs. C'est finalement Gemalto qui remportera le contrat d'une valeur de 44 millions de dollars<sup>18</sup>. Selon le quotidien belge *Le Soir*, au cours de ces réunions avec des représentants de Gemalto, Okitundu n'était pas accompagné de membres de l'équipe technique de la CENI<sup>19</sup>. La rencontre



entre Okitundu et Gemalto avant même l'ouverture officielle de l'appel d'offres est un pied de nez à la loi congolaise, qui dispose que les marchés publics doivent être attribués sans négociation préalable avec les soumissionnaires<sup>20</sup>. Malgré sa participation à ces réunions, Okitundu a été promu au poste de vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale en décembre 2016<sup>21</sup>.

Au Congo, l'enrôlement des électeurs est un sujet particulièrement sensible, car le dernier recensement national remonte à 1984<sup>22</sup>. Ce sont les listes électorales qui permettront de redéfinir les circonscriptions électorales des élections présidentielles, législatives et provinciales de 2018. On considère d'ailleurs que les fraudes commises lors de l'enrôlement des électeurs au cours des élections de 2011 ont largement contribué à décrédibiliser la procédure électorale<sup>23</sup>.

**Le facteur essentiel à la réussite ou à l'échec de la crédibilité électorale au Congo, plus encore que les ressources économiques, les enjeux logistiques ou la sécurité, reste encore et toujours la volonté politique.**

Selon la loi congolaise, les marchés publics doivent être attribués au terme d'une procédure d'appel d'offres compétitive<sup>24</sup>. C'est au Bureau central de coordination du Congo (BCECO) qu'il revient de publier les appels d'offres et de traiter les soumissions<sup>25</sup>. Celles-ci sont ensuite évaluées en fonction des coûts et des critères définis au préalable dans l'appel d'offres<sup>26</sup>. La loi dispose également que cette procédure doit se dérouler « sans

négociation avec les soumissionnaires »<sup>27</sup>. Le 10 février 2016, la CENI a annoncé un appel d'offres public visant la procédure d'enrôlement des électeurs<sup>28</sup>. La publication du BCECO divisait la procédure d'appel d'offres en trois marchés : la fourniture de 20 000 kits d'enrôlement biométrique des électeurs et l'assistance technique lors de la procédure d'enrôlement, la fourniture de 54 millions de cartes d'électeur et enfin, un marché visant à fournir des groupes électrogènes pour veiller à la bonne marche de la procédure électorale<sup>29</sup>.

Comme pour la plupart des appels d'offres émis dans le monde entier, le BCECO a également donné des informations détaillées sur les critères d'évaluation des soumissions. Ces critères aident les soumissionnaires à présenter le dossier le plus détaillé possible au comité d'évaluation. Selon *Le Soir*<sup>30</sup>, les critères d'évaluation des soumissions relatives à la fourniture des kits d'enrôlement biométrique des électeurs ne faisaient pas mention d'une collecte de données antérieure. Dans un article daté du 29 octobre 2016, *Le Soir* estimait qu'exclure cette collecte des critères d'évaluation pénalisait énormément Zetes, entreprise belge qui avait assuré l'enrôlement biométrique des électeurs lors des élections congolaises de 2011<sup>31</sup>.

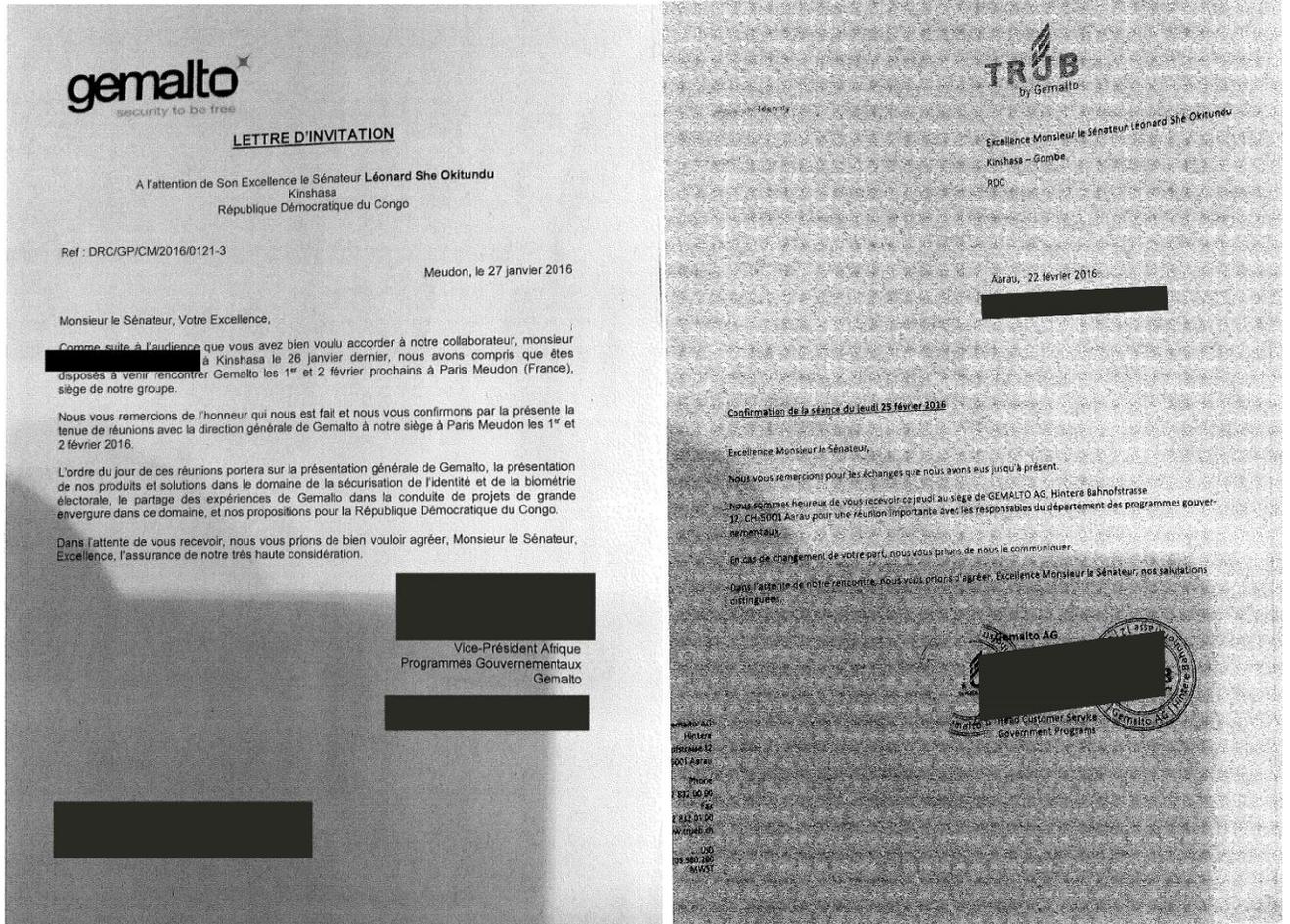
Le 3 mars 2016, Franck Diongo, parlementaire représentant l'opposition à travers le Mouvement lumumbiste progressiste (MLP), a lui aussi suggéré que les critères d'évaluation de l'appel d'offres étaient douteux. Diongo a fustigé publiquement l'imprécision de la description technique des critères d'évaluation, soulignant que le seul critère d'évaluation des kits d'enrôlement biométrique des électeurs était l'existence d'un « logiciel approprié pour enregistrer les électeurs »<sup>32</sup>.

Le 4 juillet 2016, Gemalto a annoncé sur son site Internet avoir remporté un appel d'offres international qui l'amènera à fournir à la CENI 22 000 kits mobiles d'enrôlement biométrique des électeurs<sup>33</sup> – les autres candidats en lice étaient Zetes et Super Tech Ltd, fournisseur de services informatiques et de communication implanté au Ghana<sup>34</sup>. Le marché provisoire publié par le BCECO le 3 juin 2016 représentait 44 660 871,10 dollars, soit le plus gros contrat d'enrôlement des électeurs attribué à ce jour<sup>35</sup>. Dans un communiqué de presse, Gemalto a déclaré que sa technologie « offrirait à la RDC un socle de confiance pour des élections



libres et transparentes »<sup>36</sup>. L'annonce de Gemalto reste muette sur les événements qui se seraient déroulés discrètement en amont de l'ouverture officielle de l'appel d'offres le 10 février 2016.

Selon un courrier examiné par The Sentry, le vice-président des programmes gouvernementaux en Afrique chez Gemalto a convié Okitundu à visiter les bureaux de Gemalto à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 février 2016 afin de discuter de « [ses] propositions pour la RDC »<sup>37</sup><sup>38</sup>. Okitundu, l'actuel ministre des Affaires étrangères<sup>39</sup>, était alors sénateur et il représentait la coalition au pouvoir de Kabila<sup>40</sup><sup>41</sup>.



Lettres d'invitation adressées par Gemalto et son associé Trüb au Sénateur alors en fonction Léonard She Okitundu pour des réunions en France et en Suisse. Photo : The Sentry.

La lettre d'invitation faisait référence à une réunion antérieure entre Okitundu et un représentant de Gemalto à Kinshasa<sup>42</sup>. Dans un deuxième courrier daté du 22 février 2016, le responsable du service à la clientèle pour les programmes gouvernementaux de Trüb<sup>43</sup>, filiale de Gemalto, a invité Okitundu dans les bureaux de Gemalto à Aarau (Suisse) pour « une réunion importante avec les responsables du département des programmes gouvernementaux »<sup>44</sup>.



Plusieurs organes de presse ont relevé la relation entre Okitundu et Gemalto, et ses répercussions potentielles sur les élections. Dans son article d'octobre 2016 cité plus haut, *Le Soir* fait référence à un article du quotidien congolais *Le Potentiel* indiquant qu'Okitundu s'est rendu à Paris pour y rencontrer Gemalto et finaliser les détails de la soumission destinée au marché d'enrôlement des électeurs<sup>45</sup>. Dans cet article, *Le Soir* précisait qu'Okitundu n'était accompagné d'aucun membre de la CENI ou de l'équipe technique à même d'évaluer les qualifications de Gemalto en vue de cet appel d'offres<sup>46,47</sup>.

Cette communication entre un représentant du gouvernement et le personnel de Gemalto au sujet du marché de l'enrôlement biométrique des électeurs en amont de l'appel d'offres officiel violerait la loi congolaise sur l'attribution des marchés publics, qui dispose que l'évaluation des appels d'offres doit avoir lieu sans négociation avec les soumissionnaires<sup>48</sup>. L'invitation de Gemalto à Okitundu, afin de discuter des « propositions » de l'entreprise pour le Congo juste avant l'ouverture officielle de l'appel d'offres pour des marchés visant l'enrôlement des électeurs, soulève des inquiétudes sur une éventuelle négociation du contrat entre les deux parties. Quant aux articles du *Soir* sur le déplacement d'Okitundu en l'absence d'experts techniques de la CENI, ils portent à croire que l'appel d'offres a été jugé sur des critères politiques et non purement techniques. Sans oublier qu'Okitundu a été promu en décembre 2016<sup>49</sup> dans le sillage de ces contrats, malgré l'indignation de la presse locale et internationale quant à son implication dans le marché relatif aux kits d'enrôlement biométrique des électeurs.

### **Le ballet des sous-traitants**

La loi congolaise prévoit que les soumissionnaires étrangers qui confient à un sous-traitant congolais l'exécution d'au moins 30 % de la valeur totale du contrat bénéficient d'un avantage compétitif<sup>50</sup>. Par conséquent, il est fréquent que les soumissionnaires étrangers concluent des partenariats avec des entreprises congolaises dans le cadre de contrats d'envergure. Dans sa soumission, Gemalto a nommé l'entreprise de sécurité numérique Sitele SARL, installée à Kinshasa, au poste de sous-traitant local chargé de l'assistance technique au cours de la procédure d'enrôlement des électeurs<sup>51</sup>. Dans un courrier adressé à la CENI et à Gemalto, des représentants de Sitele affirment que si l'entreprise a perdu le contrat de sous-traitance de l'assistance technique pour l'enrôlement des électeurs, c'est en partie à cause des intérêts financiers personnels de plusieurs responsables de la CENI<sup>52</sup>. Par ailleurs, un responsable de Sitele a aussi affirmé que le litige en découlant a retardé la procédure d'enrôlement des électeurs et ainsi, le calendrier électoral dans sa globalité<sup>53</sup>.

L'ARMP, l'Autorité de régulation des marchés publics (organe gouvernemental congolais en charge de la supervision des marchés publics) a publié son verdict quant à un litige opposant Gemalto et Sitele dans un document en date du 28 septembre 2017<sup>54</sup>. Selon la délibération de l'ARMP, Sitele affirme que Gemalto l'avait nommé sous-traitant pour le contrat relatif à l'enrôlement biométrique des électeurs. Dans sa saisine de l'ARMP, Sitele affirme que Gemalto l'avait embauché pour assurer l'assistance technique lors de la procédure d'enrôlement biométrique des électeurs avant de rompre ses engagements et de faire appel à une autre compagnie (non identifiée)<sup>55</sup>. Sitele indique par ailleurs qu'elle avait déjà investi des fonds considérables pour honorer sa part du contrat lorsque Gemalto s'est mise à travailler avec un autre sous-traitant<sup>56</sup>. Dans sa conclusion, l'ARMP indiquait que si Gemalto avait remporté le contrat relatif aux kits d'enrôlement biométrique des électeurs, c'était en partie grâce à l'expertise technique de Sitele et a confirmé que cette dernière était le sous-traitant désigné par Gemalto au moment de la soumission pour l'appel d'offres<sup>57</sup>. L'ARMP encourageait les deux entreprises à se rencontrer pour parvenir à une entente<sup>58,59</sup>.



La délibération de l'ARMP cite plusieurs correspondances entre les deux entreprises, ainsi qu'entre Sitele et la CENI. The Sentry a obtenu plusieurs exemplaires de ces échanges. Dans une lettre de Sitele adressée à Gemalto en date du 7 septembre 2016, elle accuse Gemalto de faire appel à un autre sous-traitant à son insu. Ce courrier cite également « deux responsables de la CENI [...] motivés par des intérêts personnels »<sup>60</sup>. Dans cette lettre, Sitele s'inquiète de l'incidence négative de ces irrégularités sur la procédure d'enrôlement des électeurs, notamment des retards supplémentaires<sup>61</sup>.

Dans une lettre datée du 6 août 2016, Sitele s'adresse à Nangaa pour exprimer son mécontentement<sup>62</sup>. Selon ce courrier, lors de conversations avec les employés de Gemalto, les directeurs de Sitele ont été informés que Gemalto avait été sommé de ne pas intervenir « par des instructions précises et orales émanant de deux conseillers de la CENI ». Dans un courrier adressé à Sitele en date du 22 août 2016, un représentant de Gemalto indique que l'entreprise attend que la CENI communique son « plan d'action » avant de pouvoir « formaliser son offre de services d'assistance technique avec un sous-traitant local »<sup>63</sup>. Sitele accuse nommément la CENI d'empêcher Gemalto d'honorer ses obligations contractuelles dans un courrier adressé à Nangaa le 2 septembre 2016<sup>64</sup>.

Dans un courrier adressé à Gemalto en date du 9 juin 2017, Sitele indiquait que les employés de Gemalto avaient conseillé aux responsables de Sitele de poursuivre directement les négociations avec la CENI<sup>65</sup>. Le courrier faisait référence à un échange de SMS entre la direction de Sitele et Nangaa. « La CENI ayant opté pour le détournement de la mise en œuvre du support technique à son propre profit », conclut Sitele.

Dans un courrier à la CENI en date du 26 juin 2017, Sitele affirme que Nangaa avait dépêché deux représentants pour lui proposer 200 000 dollars en guise de dédommagement pour le manque à gagner (voir image ci-contre)<sup>66</sup>. Selon ce courrier, Sitele a refusé les fonds puisqu'aux termes du contrat initial, l'entreprise aurait été en position d'obtenir environ 1,5 million de dollars de bénéfices<sup>67</sup>. La lettre indique également que Sitele avait été informée de l'attribution de son contrat à un autre sous-traitant, STIM Plus<sup>68</sup>.

The Sentry a également pris connaissance d'une autre lettre de Gemalto à Oscar Mubiayi, le représentant légal de Sitele. Dans cette lettre, le Directeur commercial Afrique centrale de Gemalto a reconnu que dans l'offre initiale de Gemalto à la CENI, Sitele était identifié comme son sous-traitant désigné<sup>69</sup>. Le représentant de Gemalto a également indiqué qu'en septembre 2016 – c'est-à-dire après l'attribution du contrat à Gemalto – la CENI avait contacté Gemalto pour une redéfinition de ses obligations contractuelles sur la base d'un nouveau plan



Lettre en date du 26 juin 2017 adressée par Sitele à Corneille Nangaa, Président de la CENI, alléguant que la CENI a offert 200 000 dollars à titre de compensation pour des services partiellement rendus. Photo : The Sentry.



opérationnel élargi : le service après-vente sera désormais séparé de l'appui technique<sup>70</sup>. Le nouveau cahier des charges ne correspondait pas aux critères initialement spécifiés dans l'appel d'offres<sup>71</sup>. Étant donné que Gemalto et Sitele n'ont pas signé conjointement un accord avec la CENI, Gemalto a fait valoir qu'il n'avait plus aucune obligation vis-à-vis de Sitele<sup>72</sup>.

Dans sa lettre à Mubiayi, Gemalto n'a fait aucun commentaire sur les raisons techniques qui ont amené la CENI à modifier le cahier des charges après l'attribution de marchés pour une composante complexe et essentielle du cycle électoral.

### **Retards dans le processus d'enrôlement des électeurs : de 60 jours à 18 mois**

Au début du processus électoral, la durée de la période d'enrôlement des électeurs avait été initialement fixée à 60 jours<sup>73</sup>. Or, ce processus ne s'est achevé que le 30 janvier 2018, soit près de 18 mois plus tard<sup>74</sup>. À différentes reprises au cours de cette période, la CENI a évoqué diverses raisons pour justifier les retards accusés, notamment une détérioration de la situation sécuritaire dans certaines provinces<sup>75</sup>.

Selon un représentant de Sitele, l'ingérence de la CENI dans l'accord de sous-traitance signé par Gemalto a permis à la commission électorale d'exercer un contrôle plus direct sur la mise en œuvre technique du processus d'enrôlement des électeurs<sup>76</sup>. En 2011, chaque électeur devait fournir deux empreintes digitales lors de son inscription, alors qu'entre 2016 et 2018, il en fallait jusqu'à dix par électeur, une évolution qui a débouché sur un processus plus coûteux et plus fastidieux<sup>77</sup>. Un législateur de l'opposition a accusé la CENI d'avoir délibérément retardé la publication de l'appel d'offres de façon à ce qu'il soit impossible de mener à terme un processus crédible d'enrôlement des électeurs avant l'expiration du mandat de Joseph Kabila en décembre 2016<sup>79</sup>. L'écart important entre le délai initialement prévu pour l'enrôlement des électeurs et le temps que cela a finalement pris, le choix de la date de lancement officiel de l'appel d'offres, et l'élargissement de l'objet du contrat amènent à s'interroger sur les motivations sous-tendant les choix de la CENI sur le plan technique.

**Au début du processus électoral, la durée de la période d'enrôlement des électeurs avait été initialement fixée à 60 jours. Or, ce processus ne s'est achevé que le 30 janvier 2018, soit près de 18 mois plus tard.**

Dans un courrier adressé à The Sentry, Mubiayi a laissé entendre que les efforts déployés par la CENI pour changer de sous-traitant « étaient un moyen non seulement de détourner des fonds publics, et permettre ainsi d'allonger la durée du processus électoral, mais également de s'assurer le contrôle de l'enrôlement des électeurs. Sitele [...] serait en mesure d'apporter la preuve qu'il est techniquement possible d'organiser des élections dans un court délai de trois mois, au lieu d'un an »<sup>80</sup>.

Selon une étude de 2011 relative aux données biométriques des électeurs commandée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)<sup>81</sup>, recueillir un nombre insuffisant d'empreintes digitales engendre un risque de « faux positifs » lors de l'examen des listes électorales visant à détecter d'éventuels doublons. D'un autre côté, prélever un trop grand nombre d'empreintes digitales rend extrêmement difficiles l'enrôlement des électeurs et la détection des concordances, et entraîne un risque accru de doublons non détectés<sup>82</sup>. Il ressort de l'étude de l'USAID que « la tendance actuelle est au prélèvement de quatre empreintes, à savoir le pouce et l'index de chaque main »<sup>83</sup>.



Quel que soit le nombre d'empreintes recueillies, le Système d'identification automatique par empreintes digitales (*Automated Fingerprint Identification System – AFIS*) permet d'éliminer les doublons<sup>84</sup>. Or, aucun contrat n'avait été signé avec un fournisseur de technologie AFIS au moment où la CENI a décidé de porter le nombre des empreintes biométriques, qui était de deux, à dix. Faisant référence au cahier des charges original relatif aux marchés publics relatifs à la fourniture d'un appui au processus d'enrôlement des électeurs, M. Diongo, le législateur de l'opposition, a déclaré que le délai initialement prévu était de 60 jours<sup>85</sup>. Les raisons techniques qui ont motivé la décision de la CENI de porter à dix le nombre d'empreintes biométriques requises restent obscures. Il est toutefois évident que les choix techniques de la CENI – en ce qui concerne notamment la date de lancement de l'appel d'offres et la modification des aspects techniques du cahier des charges – ont débouché sur un processus plus onéreux et plus fastidieux.

### **Empreintes digitales manquantes**

En mai 2018, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a publié un audit des listes électorales au Congo<sup>86</sup>. Bien que le rapport de l'OIF recense plusieurs préoccupations d'ordre technique, les responsables de la CENI ont rejeté les demandes d'enquête sur un certain nombre de points spécifiques.

Il ressort de l'audit de l'OIF qu'il n'existait aucune sorte d'empreinte digitale pour 16,6 % des électeurs enregistrés. Le rapport indique également qu'environ 94 % des électeurs inscrits sans empreintes digitales avaient été enregistrés dans les provinces de Sankuru et de Tshuapa, où le nombre d'électeurs mineurs inscrits et de doublons était relativement élevé<sup>87</sup>. Selon les observateurs, le Sankuru est considéré comme un bastion de la coalition au pouvoir<sup>88</sup>.

Aux termes de l'article 22 du Code électoral, le président de chaque bureau d'inscription (une responsabilité confiée à des employés de la CENI) doit autoriser personnellement l'inscription biométrique dans les cas où il n'existe aucune empreinte digitale<sup>89</sup>. Selon l'OIF, ces dérogations sont accordées à titre exceptionnel, dans les cas où il manque un doigt ou une main à la personne inscrite, ou lorsque les empreintes digitales sont tellement abîmées qu'il est impossible de les prélever<sup>90</sup>. Dans ces cas, les personnes inscrites peuvent enregistrer quelques-unes de leurs empreintes digitales, mais pas toutes<sup>91</sup>. Or, il n'existait *aucune* empreinte digitale pour les 16,6 % d'électeurs inscrits dont les données enregistrées dans le système étaient erronées<sup>92</sup>.

Dans son rapport, l'OIF a considéré le pourcentage d'électeurs inscrits sans empreintes digitales – et leur concentration géographique – comme une menace pour l'intégrité des listes électorales, et a encouragé la CENI à enquêter sur les agissements des présidents des bureaux d'inscription du Sankuru et de Tshuapa. Or, dans une interview accordée en juin 2018 à Radio France Internationale (RFI), M. Nangaa a déclaré que la CENI était disposée à «mettre en œuvre certaines recommandations de l'OIF», mais qu'il n'y aurait pas d'enquête officielle sur les anomalies recensées lors de l'audit de l'OIF<sup>93</sup>.

### **Machines à voter électroniques**

L'obstination de la CENI à utiliser un système électronique de vote onéreux et très controversé est devenue un véritable enjeu électoral. De nombreux observateurs, dont The Sentry<sup>94</sup>, ont exprimé des préoccupations concernant les failles de sécurité des machines, la méfiance du public à l'égard de la technologie, ainsi que les allégations de corruption et d'enrichissement personnel de responsables de la CENI à la faveur d'un marché de 150 millions de dollars attribué sans appel d'offres<sup>95</sup>. Au moment de la rédaction du présent



document, la CENI semblait tout à fait déterminée à utiliser ces machines le jour du scrutin. Or, les modalités d'acquisition de ces machines et le calendrier régissant leur déploiement demeurent obscurs. Compte tenu de ces préoccupations, un certain nombre de décideurs et d'activistes de la société civile appellent à l'abandon pur et simple du système électronique au profit des bulletins papier.

La fourniture d'un appui technique et logistique au processus électoral est une composante du mandat de la MONUSCO au Congo<sup>96</sup>. Dès février 2018, la MONUSCO avait annoncé la mise à disposition de 16 avions dans le cadre de l'appui logistique au processus électoral, ainsi que le déploiement dans l'ensemble du pays de 180 experts électoraux prêts à fournir un appui technique<sup>97</sup>. Toutefois, selon une lettre en date du 1er mai 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité des Nations Unies, exposant brièvement l'état d'avancement du processus électoral,<sup>98</sup> la MONUSCO n'avait pas encore reçu de la CENI une demande officielle d'appui logistique pour le déploiement des machines de vote électroniques. Les mêmes documents des Nations Unies<sup>99</sup> relèvent également le manque de clarté des modalités d'acquisition de ces machines de vote. Or, sans ces informations, il sera impossible pour la MONUSCO d'élaborer un programme précis d'appui logistique au processus électoral – et cela risque de nuire à sa capacité à contribuer à la livraison de l'équipement électronique en temps voulu.

Le 14 août, la CENI a annoncé qu'elle avait commandé 7 hélicoptères, 7 avions, 130 camions et 195 véhicules tout terrain en vue d'un appui au processus électoral<sup>100</sup>. Elle a également indiqué que les pilotes des hélicoptères étaient en train de suivre une formation au Soudan du Sud<sup>101</sup>.

S'exprimant lors d'une séance d'information du Conseil de sécurité de l'ONU qui a eu lieu le 27 août, Mme Haley a encouragé le gouvernement congolais à permettre à la MONUSCO d'appuyer le processus électoral en fournissant une assistance logistique et des services de transport<sup>102</sup>. Elle s'est également demandé si le nombre de machines commandées par la CENI (environ 90 000) était suffisant pour équiper tous les bureaux de vote, et quelles étaient les mesures prévues en cas de panne de batterie.

Selon le calendrier des élections élaboré par la CENI elle-même, les ressources destinées à l'acquisition du matériel électoral auraient dû être mises à sa disposition au plus tard en avril 2018<sup>103</sup>. Ce même calendrier électoral fait référence à l'utilisation de bulletins papier traditionnels en lieu et place des machines à voter.

Au moment de la rédaction du présent rapport, la CENI avait indiqué que 70 000 machines à voter électroniques avaient été fabriquées, et que la Corée du Sud devait en livrer un certain nombre au Congo, entre le 9 et le 12 septembre et entre le 23 septembre et le 6 octobre<sup>104</sup>. Le programme de déploiement interne de ces machines reste toutefois obscur.

En dépit des nombreux appels lancés par des représentants de l'opposition et de la société civile, il semble que la CENI n'ait pas encore accordé aux experts techniques un accès sans restriction aux machines afin qu'ils puissent évaluer et étudier le système à la recherche d'éventuelles vulnérabilités<sup>105</sup>. Le 21 août, le mouvement pour la démocratie LUCHA a appelé à manifester contre toute utilisation des machines à voter électroniques lors des prochaines élections<sup>106</sup>, et des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes du Congo le 3 septembre 2018<sup>107</sup>.

La méfiance du public à l'égard du système électronique de vote, le manque d'empressement de la CENI à procéder à un audit de la sécurité des machines, et l'opacité des modalités d'acquisition et de déploiement des machines suscitent de nouvelles préoccupations quant à la capacité de la CENI à organiser des élections crédibles en temps voulu.



## Un budget qui explose et des comptes bancaires qui se vident

Tout au long du cycle électoral, des observateurs et des lanceurs d'alerte n'ont cessé d'exprimer des préoccupations liées à l'absence de contrôle du budget et des dépenses de la CENI. Des documents bancaires confidentiels divulgués par des lanceurs d'alerte laissent craindre un détournement à grande échelle des fonds électoraux<sup>108</sup>. Selon plusieurs observateurs de la société civile, il ressort des documents budgétaires et d'un relevé des dépenses de la CENI que des sommes importantes ont été investies dans de nouveaux bâtiments pour le compte de la CENI, alors que, dans le même temps, les salaires du personnel n'étaient pas payés, une situation qui n'a fait que renforcer les craintes exprimées plus haut.

Selon des documents divulgués par des lanceurs d'alerte, il semble que trois individus aient prélevé, entre mai et juillet 2016, près de 7 millions de dollars en liquide sur les comptes bancaires de la CENI à la BGFIBank RDC<sup>109</sup>. Bien que la CENI ait indiqué que les individus en question faisaient partie de ses employés et que les retraits avaient été effectués de façon officielle, la destination de ces fonds demeure incertaine. Selon plusieurs articles de presse, la CENI aurait payé à la BGFIBank RDC au moins 2,4 millions de dollars à titre de « frais de gestion de compte » – un taux supérieur à celui habituellement pratiqué par cette banque<sup>110</sup>.

Tout au long du cycle électoral, des observateurs et des lanceurs d'alerte n'ont cessé d'exprimer des préoccupations liées à l'absence de contrôle du budget et des dépenses de la CENI.

Le budget estimatif prévu pour les opérations de la CENI pour la période 2016-2018 s'élève à 1,3 milliard de dollars<sup>111</sup>. Or, il ressort d'une analyse de l'Observatoire de la dépense publique (ODEP), une organisation de la société civile congolaise, que 24,97 % seulement des ressources affectées aux préparatifs électoraux avaient été décaissées entre 2014 et fin septembre 2017<sup>112</sup>.

Dans son analyse, l'ODEP relève également un problème récurrent de paiements rétroactifs au personnel de la CENI, qui n'ont par ailleurs reçu que 11,1 % de la dotation au titre des salaires prévue au budget 2016, et 0,54 % de celle prévue au budget 2017<sup>113</sup>. « Ce faible taux de décaissement des fonds destinés au paiement des salaires est de nature à favoriser une mauvaise gestion et des irrégularités dans le processus électoral, à un moment où le pays se trouve aux prises avec une profonde crise politique et économique », affirme l'ODEP dans son analyse<sup>114</sup>. En décembre 2017, la CENI a publié une ventilation plus détaillée de l'allocation de son budget électoral, avec une dotation de 432,6 millions de dollars prévue pour les préparatifs électoraux pour la période allant de décembre 2017 à décembre 2018<sup>115</sup>. Outre le coût des machines à voter électroniques, soit quelque 157,7 millions, une dotation budgétaire de près de 65,4 millions de dollars était également prévue au titre des coûts salariaux (ainsi que des heures supplémentaires prévues)<sup>116</sup>.

Lors de l'analyse du budget et des dépenses de la CENI pour la période 2014-2017, l'ODEP a également constaté qu'une partie des fonds alloués avait servi à acquérir et à rénover des bâtiments destinés à la CENI, soi-disant pour réaliser des économies sur les loyers des locaux temporaires et « accroître l'autonomie [de la CENI] »<sup>117</sup>. L'ODEP a en outre constaté que la CENI avait dépensé, en 2016 et 2017, 790,6 % des dotations prévues pour « la location et la rénovation d'entrepôts » en appui au processus d'enrôlement des électeurs, alors que, dans le même temps, les salaires du personnel n'étaient pas payés<sup>118</sup>. L'ODEP a par ailleurs relevé que, entre 2015 et 2017, la CENI avait dépensé 1 493,43 % de sa dotation budgétaire pour la rubrique générale « Interventions économiques, sociales, scientifiques et culturelles »<sup>119</sup>.



Dans un rapport publié en septembre 2018, l'ODEP a aussi constaté un écart entre le montant des fonds octroyés à la CENI par le gouvernement congolais entre 2014 et 2017 (483 515 758,58 dollars) et celui que la CENI a déclaré dans ses rapports budgétaires pour la période 2014-2017 (652 048 940,40 dollars)<sup>120</sup>. Pour cette organisation, cette différence signifie que la CENI a bénéficié d'un financement de 168 533 181,82 dollars ne provenant pas du budget national officiel. L'ODEP a également affirmé dans son rapport qu'« un tel comportement est contraire au paragraphe 2 de l'article 103 de la loi sur les finances publiques ».

La CENI fait valoir que l'utilisation des machines à voter électroniques permet de réduire les coûts, sans pour autant présenter un budget comparatif pour l'utilisation de bulletins papier, ce qui rend impossible toute vérification de ses déclarations.

C'est en partie à cause de la réticence de la communauté internationale à l'égard de l'utilisation de machines à voter électroniques lors des prochaines élections que Joseph Kabila a annoncé que le gouvernement avait l'intention de financer le processus électoral à l'aide de ses fonds propres<sup>121</sup>. Or, les observateurs craignent que le gouvernement se tourne vers le secteur minier pour tenter de conclure des accords à court terme en vue du financement des machines à voter et d'autres aspects du processus électoral, et ouvre ainsi la porte à de nouvelles possibilités de corruption.

## Conclusion

Près de trois mois après la mort de M. Mukendi, les autorités congolaises ont finalement restitué sa dépouille à sa famille en mai 2018<sup>122</sup>. Le 23 mai, la police a fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser le cortège funèbre qui escortait sa dépouille vers le lieu de la cérémonie<sup>123</sup>.

Au cours des deux années qui ont suivi la fin du mandat de Joseph Kabila, les États-Unis et l'Union européenne ont manifesté une certaine volonté d'accentuer la pression sur le régime et ceux qui le soutiennent ; ils ont annoncé une série de sanctions à l'encontre de hauts responsables du gouvernement congolais et de fonctionnaires des services de sécurité entre 2016 et 2017<sup>124</sup>. En décembre 2017, les États-Unis ont imposé des sanctions à l'encontre de Dan Gertler, milliardaire israélien et bailleur de fonds de premier plan de Kabila, de 19 de ses sociétés et d'un individu agissant pour son compte<sup>125</sup>. En juin 2018, le Département d'État américain a interdit la délivrance de visas à des responsables congolais dont les noms n'ont pas été révélés, impliqués dans des cas de grave corruption dans le cadre du processus électoral<sup>126</sup> ; 14 nouvelles sociétés ayant des liens avec Gertler sont désormais visées par des sanctions<sup>127</sup>.

Bien que les pressions exercées soient une bonne chose, il faudra en faire beaucoup plus dans le domaine des modalités relatives à leur mise en œuvre et à leur application des sanctions si l'on veut amener le gouvernement congolais à revoir ses calculs. En effet, le gouvernement de Joseph Kabila n'a toujours pas satisfait aux principaux critères électoraux convenus, notamment la libération des prisonniers politiques, l'abandon des charges pour des motifs politiques et l'octroi aux groupes de la société civile d'un accès sans restriction aux listes électorales

**Le manque d'empressement de la classe dirigeante congolaise à organiser un scrutin crédible est encouragé par l'absence de nouvelles sanctions financières américaines, européennes et onusiennes ciblées.**



pour les besoins d'un audit citoyen. Des groupes issus de la société civile et de l'opposition ne cessent de dénoncer les tactiques d'intimidation et les actes de répression, mais le gouvernement s'obstine à vouloir utiliser un système électronique de vote onéreux et potentiellement vulnérable. Par ailleurs, des groupes de la société civile et d'autres observateurs continuent d'exprimer des préoccupations liées à l'opacité des finances publiques de façon générale, en particulier dans le secteur des industries extractives<sup>128</sup>.

Les signaux d'alarme lancés dans ce rapport – de l'attribution des marchés relatifs à la fourniture d'un appui au processus d'enrôlement des électeurs aux failles de sécurité en passant par l'opacité du budget et des dépenses de la CENI – amènent à s'interroger sur les risques de manipulation des aspects techniques du processus électoral au profit des desseins politiques de Joseph Kabila, et mettent en évidence l'absence d'une volonté politique d'organiser des élections crédibles. Ils renforcent également la nécessité de maintenir la pression internationale sur le régime de Joseph Kabila jusqu'au scrutin de décembre. Il faudra plus qu'une démission du Président Joseph Kabila pour garantir une passation de pouvoir crédible en décembre 2018 et une véritable réforme systémique du régime kleptocratique perpétué par les élites du pays.

Joseph Kabila et ses facilitateurs financiers n'abandonneront leur stratégie actuelle, fondée sur l'enrichissement personnel et la manipulation, que si une pression renforcée est exercée là où elle sera la plus efficace, c'est-à-dire sur les portefeuilles des proches collaborateurs du Président. Faute de quoi, Joseph Kabila n'aura aucune raison d'organiser des élections crédibles ou, plus généralement, de promouvoir une responsabilisation et une transparence accrues au sein de l'appareil gouvernemental.

Le manque d'empressement de la classe dirigeante congolaise à organiser un scrutin crédible est encouragé par l'absence de nouvelles sanctions financières américaines, européennes et onusiennes ciblées, de nature à influencer de façon déterminante sur les calculs de Joseph Kabila et à permettre de préparer le terrain pour l'avènement au Congo d'un gouvernement transparent et comptable de sa gestion. La pression internationale doit être maintenue en dépit du fait que Kabila a récemment annoncé de ne pas briguer un troisième mandat. Une pression financière soutenue en vue d'une passation crédible et pacifique du pouvoir en décembre 2018 est même plus que jamais nécessaire.

## Recommandations

L'approche actuelle, qui consiste essentiellement en de longues périodes d'inaction ponctuées de courtes poussées répressives, est une stratégie perdante. Certes, plusieurs signes semblent indiquer que des élections auront bien lieu en décembre. Pourtant, de nombreux dangers continuent de planer sur la préparation des élections, laissant entrevoir un manque de volonté politique persistant à l'égard d'une passation de pouvoir crédible et transparente. L'intensification de la pression financière peut et doit faire plus qu'encourager simplement la tenue d'élections sans Joseph Kabila en 2018. Elle doit servir à garantir un processus démocratique crédible, étape essentielle pour poser de nouvelles bases et tourner la page de ces décennies de corruption et de mauvaise gouvernance qui ont accablé le peuple congolais. La communauté internationale doit accentuer puis maintenir la pression financière sur le régime de Joseph Kabila, en imposant des sanctions collectives et en luttant contre le blanchiment d'argent, tant pour assurer des élections crédibles en décembre que pour refondre le système kleptocratique violent en vigueur au Congo.



Plus particulièrement, les États-Unis, l'Union européenne et le Conseil de sécurité des Nations Unies doivent :

- Imposer des sanctions ciblant le réseau de Joseph Kabila, en particulier les membres influents de son cercle rapproché et les entreprises qu'ils contrôlent. Ces sanctions doivent notamment inclure les conseillers financiers de haut rang, les membres de la famille du président et les facilitateurs commerciaux.
- Combiner des mesures punitives avec des mesures d'incitation diplomatiques, en corrélant la levée des sanctions avec des éléments clés du processus électoral et une transparence et une responsabilité accrues en matière de gestion des finances publiques en général, notamment : un audit citoyen complet des listes électorales, un accès équitable des partis de l'opposition aux médias d'État durant la campagne, le respect des libertés de réunion et d'expression des groupes de l'opposition et de la société civile, la fin des actes de répression violente et d'intimidation contre les manifestants et les militants, la remise en liberté des prisonniers politiques, l'abandon des technologies de vote électronique au profit des bulletins papiers et, enfin, un audit indépendant des comptes de la Gécamines, compagnie minière détenue par l'État.
- Renforcer l'application des sanctions existantes.

Les États-Unis, l'Union européenne, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Conseil de sécurité des Nations Unies doivent :

- Élaborer une stratégie diplomatique coordonnée pour non seulement intensifier la pression régionale et internationale afin que Joseph Kabila organise une transition démocratique crédible, mais aussi pour offrir à ce dernier une stratégie de sortie.
- Coordonner la communication publique autour des réussites et des échecs du gouvernement congolais dans l'atteinte d'indicateurs électoraux de référence, ainsi que les conséquences qui doivent en découler.

L'Union européenne doit :

- Modifier ses sanctions contre le Congo pour cibler les individus corrompus, notamment par l'ajout de critères de désignation comme le détournement de biens de l'État, l'expropriation de ressources privées dans un intérêt personnel, la corruption liée aux marchés publics ou à l'extraction de ressources naturelles, les pots-de-vin et le transfert ou la facilitation du transfert des produits de la corruption.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies doit :

- Modifier la liste des critères de sanctions contre le Congo pour y ajouter 1) l'obstruction du processus démocratique, 2) la participation à des activités financières illicites, y compris la corruption.

L'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies doivent :

- Adopter une résolution forte exigeant une transition démocratique crédible et transparente au Congo, dans la lignée de l'accord du 31 décembre 2016 dit « Accord de la Saint-Sylvestre ». La résolution doit également exiger l'adoption de mesures tangibles par les cellules régionales de renseignement



financier pour mettre en œuvre les directives du GAFI en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, en mettant notamment l'accent sur le blanchiment des produits de la corruption.

Les États-Unis doivent :

- Prendre des mesures spéciales alignées sur l'USA PATRIOT Act et les directives d'autres autorités œuvrant dans la lutte contre les institutions financières impliquées dans le blanchiment des produits de la corruption au Congo.
- Renforcer l'engagement des membres haut placés du gouvernement congolais.
- Poursuivre les efforts de communication publique dénonçant l'opacité et les actes de répression violente caractérisant le processus de préparation électorale.
- S'appuyer sur le Département d'État, et sur les textes de loi existants comme la proclamation présidentielle 7750, pour interdire la délivrance de visas pour motif de corruption aux membres influents du cercle de Joseph Kabila, y compris parmi sa famille, ses collaborateurs proches et ses associés financiers.

La communauté des donateurs doit :

- Financer et soutenir les efforts des groupes de la société civile œuvrant pour le respect du processus électoral, mais aussi augmenter l'aide aux groupes de la société civile qui soutiennent le processus démocratique.



## Remerciements

The Sentry traque les flux monétaires illicites avec pour objectif de faire en sorte que ceux qui tirent profit des génocides ou autres atrocités de masse commis en Afrique en paient les conséquences, et d'instaurer des conditions propices à la paix et au respect des droits de l'homme.

L'élaboration du présent rapport a été rendue possible en partie grâce à l'assistance du Schwab Charitable Fund et à la générosité de Open Square Charitable Gift Fund. Nous tenons à remercier tout particulièrement Wynnette LaBrosse. Nous remercions également de leur généreux soutien les donateurs ci-après :

**Fondations** : Fondation Clooney pour la justice, Dutch Postcode Lottery, People's Postcode Lottery, Svenska Postkodstiftelsen (Fondation suédoise des codes postaux), Humanity United, Carnegie Corporation of New York, Aurora Humanitarian Initiative Foundation, The Hunter Foundation, Fondation MacArthur, Newman's Own Foundation, Kells Family Foundation, Weintraub Family Foundation, Bridgeway Foundation, The Pittsburgh Foundation, Anonymous Foundation (2x).

**Particuliers** : Carl Allen, Walt Miller, Kristen Bell, Julie Katzman, Defne Tabori, Tammy Miller, Don Cheadle, Judy Taylor, John Lamonica, Terri Doyle Becks, Hans Zimmer, Jon Freeman

Le présent rapport a été rédigé, révisé et mis en page par l'équipe de The Sentry. The Sentry a bénéficié d'une assistance juridique fournie par Lee Levine, Chase Bales, Al-Amyr Sumar, Carlton Greene, Erik Woodhouse, Steve Shahida et Praveen Madhiraju. Beaucoup d'autres personnes ont bien voulu mettre leur expertise et leur capacité d'analyse à la disposition de l'équipe de The Sentry, et lui offrir l'hospitalité pendant toute la durée de cette enquête, parfois au péril de leur vie. Le présent rapport n'aurait pas vu le jour sans leur aide, et son impact sera encore plus important grâce à toutes leurs contributions.

Les observations et les points de vue contenus dans le présent rapport n'engagent que The Sentry.



- <sup>1</sup> « Meurtre du défenseur des droits humains Rossy Tshimanga Mukendi lors d'une manifestation à Kinshasa ». FrontLine Defenders. 26 février 2018. <https://www.frontlinedefenders.org/fr/case/killing-pro-democracy-defender-rossy-tshimanga-mukendi-during-protest-kinshasa>
- <sup>2</sup> *Ibid.*
- <sup>3</sup> « RDC, la douleur des proches de l'activiste Rossy Mukendi ». TV5 Monde. 27 février 2018. <https://afrique.tv5monde.com/information/video-rdc-la-douleur-des-proches-de-lactiviste-rossy-mukendi>
- <sup>4</sup> Pour en savoir plus sur les victimes des forces de sécurité tombées lors de manifestations pacifiques pour la défense de la démocratie, voir : Cocks, Tim ; Ross, Aaron. « Congo forces kill 26 protesters against leader Kabila ». Reuters. 10 décembre 2016. <http://www.reuters.com/article/us-congo-politics/congo-forces-kill-26-poresters-against-leader-kabila-idUSKBN1490HY>
- Sawyer, Ida « Présentation sur la crise politique en RD Congo et ses répercussions en matière humanitaire, de droits humains et de sécurité ». Human Rights Watch. 9 avril 2018. <https://www.hrw.org/fr/news/2018/04/09/presentation-sur-la-crise-politique-en-rd-congo-et-ses-repercussions-en-matiere>
- <sup>5</sup> Gearan, Anne. « Haley Urges Congo leader to hold elections soon or risk international backlash ». *The Washington Post*. 27 octobre 2017. [https://www.washingtonpost.com/politics/haley-urges-congo-leader-to-hold-elections-soon-or-risk-international-backlash/2017/10/27/291777cea-bb4a-11e7-a908-a3470754bbb9\\_story.html?utm\\_term=.af902b459a95](https://www.washingtonpost.com/politics/haley-urges-congo-leader-to-hold-elections-soon-or-risk-international-backlash/2017/10/27/291777cea-bb4a-11e7-a908-a3470754bbb9_story.html?utm_term=.af902b459a95)
- <sup>6</sup> *Ibid.*
- <sup>7</sup> « Décision d'exécution (PESC) 2017/905 du Conseil du 29 mai 2017 mettant en œuvre la décision 2010/788/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo ». Journal officiel de l'Union européenne, vol. 60. 29 mai 2017. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32017D0905&from=FR>
- <sup>8</sup> Mwarabu, Amedee. « Congo's Kabila will not stand for election in December ». Reuters. 8 août 2018. <https://uk.reuters.com/article/uk-congo-politics/congos-kabila-will-not-stand-in-presidential-election-idUKKBN1KT1LF>
- <sup>9</sup> « RD Congo : la répression perdure tandis que la date limite fixée pour les élections approche ». Human Rights Watch. 29 juin 2015. <https://www.hrw.org/fr/news/2018/06/29/rd-congo-la-repression-perdure-tandis-que-la-date-limite-fixee-pour-les-elections>
- <sup>10</sup> « Système électronique de vote en RDC : faiblesses de sécurité et impression de déjà vu ». The Sentry. 20 juin 2018. <https://thesentry.org/reports/electronic-voting-technology-drc/>
- <sup>11</sup> « Présidentielle en RDC : les six candidats invalidés préparent leur contre-attaque ». Radio France Internationale. 26 août 2018. <http://www.rfi.fr/afrique/20180826-presidentielle-rdc-six-candidats-invalides-preparent-leur-contre-attaque>
- <sup>12</sup> Mwarabu, Amedee. « Congo's Kabila will not stand for election in December ». Reuters. 8 août 2018. <https://uk.reuters.com/article/uk-congo-politics/congos-kabila-will-not-stand-in-presidential-election-idUKKBN1KT1LF>
- <sup>13</sup> Pour consulter la biographie de Corneille Nangaa Yobeluo sur le site de la CENI, voir : <https://www.ceni.cd/portraits/corneille-nangaa-yobeluo>
- <sup>14</sup> « Elections Organisation ». MONUSCO. <https://monusco.unmissions.org/en/elections-organization>
- <sup>15</sup> « Résolution du Parlement européen du 18 janvier 2018 sur la République démocratique du Congo ». Parlement européen. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2018-0015+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>
- <sup>16</sup> « Le Conseil de sécurité proroge d'un an le mandat de la MONUSCO, avec des priorités stratégiques jugées trop nombreuses par le représentant de la RDC ». Conseil de sécurité des Nations Unies. 27 mars 2018. <https://www.un.org/press/fr/2018/cs13265.doc.htm>
- <sup>17</sup> « Diongo fustige l'appel d'offres de la CENI, selon lui, ce marché vise un troisième mandat pour Kabila ». 3 mars 2016. C-News. <https://www.rdc-news.com/single-post/2016/03/03/Diongo-fustige-lappel-doffres-de-la-CENI-selon-lui-ce-march%C3%A9-vise-un-3ieme-mandat-pour-Kabila>
- « La corruption du régime Kabila vue de l'intérieur » *Le Soir*, n° 254. 29 et 30 octobre 2016.
- <sup>18</sup> Courrier du vice-président des programmes gouvernementaux en Afrique chez Gemalto au sénateur Léonard She Okitundu. 27 janvier 2016. Lettre versée au dossier de The Sentry
- Courrier du directeur du service à la clientèle des programmes gouvernementaux de Trüb au sénateur Léonard She Okitundu. 22 février 2016. Lettre versée au dossier de The Sentry



- <sup>19</sup> Braeckman, Colette. « Pour préparer les élections, Gemalto évince Zetes ». Blog du *Soir*. 29 octobre 2016. <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2016/10/29/gemalto-la-rivale-de-zetes/>
- <sup>20</sup> « Loi relative aux marchés publics ». Cabinet du président du Congo. Avril 2010
- <sup>21</sup> « Ordonnance N 16/100 du 19 décembre 2016 portant nomination des vice-Premiers ministres, des ministres d'État, des ministres et des vices-ministres ». 20 décembre 2016. <http://acpcongo.com/acp/ordonnance-n-16100-19-decembre-2016-portant-nomination-vice-premiers-ministres-ministres-detat-ministres-vice-ministres/>
- <sup>22</sup> Linard, Catherine ; Altare, Chiara ; Guha Sapir, Debarati. « Estimating the number of malnourished children in the Democratic Republic of the Congo: potential from the AfriPop and CEDAT databases ». <http://www.kaowarsom.be/documents/Conferences/LINARD.pdf>
- <sup>23</sup> « Democratic Republic of the Congo 2011 Presidential Elections: Eastern Congo Initiative's Final Report ». Eastern Congo Initiative. Janvier 2012. [http://webiva-downton.s3.amazonaws.com/916/89/f/143/ECI\\_Final\\_Report\\_e10.pdf](http://webiva-downton.s3.amazonaws.com/916/89/f/143/ECI_Final_Report_e10.pdf) ; McElroy, Damien « UK pays £22.4 million for 'questionable' Democratic Republic of the Congo election ». 16 octobre 2011 <https://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/democraticrepublicofcongo/8830144/UK-pays-22.5-million-for-questionable-Democratic-Republic-of-Congo-election.html>
- <sup>24</sup> Remarque : la loi prévoit, à titre exceptionnel, d'attribuer des marchés publics sans appel d'offres suivant des critères bien précis. « Loi relative aux marchés publics ». Cabinet du président du Congo. Avril 2010
- <sup>25</sup> Consultez le site Internet du Bureau central de coordination du Congo (BCECO) : <http://www.bceco.cd>
- <sup>26</sup> Loi relative aux marchés publics ». Cabinet du Président de la République DC. Avril 2010
- <sup>27</sup> *Ibid.*
- <sup>28</sup> « Diongo fustige l'appel d'offres de la CENI, selon lui, ce marché vise un troisième mandat pour Kabila ». 3 mars 2016. C-News. <https://www.rdc-news.com/single-post/2016/03/03/Diongo-fustige-lappel-doffres-de-la-CENI-selon-lui-ce-march%C3%A9-vise-un-3ieme-mandat-pour-Kabila>
- <sup>29</sup> « Fourniture des kits d'enrôlement des électeurs, des cartes d'électeur et des sources d'énergie pour de [sic] la révision du fichier électoral par la commission électorale nationale indépendante ». 14 mars 2016. BCECO. <http://www.bceco.cd/v2/index.php/2015-12-06-09-50-01/appels-offre/item/26-fourniture-des-kits-d-enrolement-des-electeurs-des-cartes-d-electeur-et-des-sources-d-energie-pour-de-la-revision-du-fichier-electoral-par-la-commission-electorale-nationale-independante-ceni>
- <sup>30</sup> « La corruption du régime Kabila vue de l'intérieur ». *Le Soir*, n° 254. 29-30 octobre 2016
- <sup>31</sup> *Ibid.*
- <sup>32</sup> « Diongo fustige l'appel d'offres de la CENI, selon lui, ce marché vise un troisième mandat pour Kabila ». C-News. <https://www.rdc-news.com/single-post/2016/03/03/Diongo-fustige-lappel-doffres-de-la-CENI-selon-lui-ce-march%C3%A9-vise-un-3ieme-mandat-pour-Kabila>
- <sup>33</sup> « La République démocratique du Congo choisit la solution d'enregistrement biométrique mobile de Gemalto pour assurer des élections équitables ». Gemalto. 4 juillet 2016. <https://www.gemalto.com/press/Pages/La-Republique-democratique-du-Congo-choisit-la-solution-d-enregistrement-biometrique-mobile-de-Gemalto-pour-les-elections.aspx>
- <sup>34</sup> Consulter le site Internet de Super Tech Ltd, à l'adresse suivante : <https://www.stlghana.com/https://www.stlghana.com/>
- <sup>35</sup> « Décision d'attribution provisoire n° 686/BCECO/DG/DPM/NNT/2016/MF ». BCECO. 3 juin 2016
- <sup>36</sup> « La République démocratique du Congo choisit la solution d'enregistrement biométrique mobile de Gemalto pour assurer des élections équitables ». Gemalto. 4 juillet 2016 <https://www.gemalto.com/press/Pages/La-Republique-democratique-du-Congo-choisit-la-solution-d-enregistrement-biometrique-mobile-de-Gemalto-pour-les-elections.aspx>
- <sup>37</sup> Courrier du vice-président des programmes gouvernementaux en Afrique chez Gemalto au sénateur Léonard She Okitundu. 27 janvier 2016. Lettre versée au dossier de The Sentry
- <sup>38</sup> Le quotidien congolais *Le Potentiel* mentionne également une correspondance entre Gemalto et Okitundu dans un article du 12 septembre 2016 : « Coupable implication européenne dans le glissement de Kabila : une tricherie CENI-Gemalto ». *Le Potentiel*. 12 septembre 2016 <https://7sur7.cd/new/coupable-implication-europeenne-dans-le-glissement-de-kabila-une-tricherie-ceni-gemalto/>
- <sup>39</sup> [www.presidentrdc.cd](http://www.presidentrdc.cd)
- <sup>40</sup> Kiboko, Amedee Mwarabu. « U.N. Security Council presses for peaceful Congo transition on trip ». Reuters. 13 novembre 2016. [www.reuters.com/article/us-congo-un-idUSKBN1380UA](http://www.reuters.com/article/us-congo-un-idUSKBN1380UA)
- <sup>41</sup> L'article du *Potentiel* du 12 septembre 2016 cité plus haut décrit également Okitundu comme un sénateur représentant la coalition majoritaire. « Coupable implication européenne dans le glissement de Kabila : une tricherie



---

CENI-Gemalto ». *Le Potentiel*. 12 septembre 2016. <https://7sur7.cd/new/coupable-implication-europeenne-dans-le-glissement-de-kabila-une-tricherie-ceni-gemalto/>

<sup>42</sup> Courrier du vice-président des programmes gouvernementaux en Afrique chez Gemalto au sénateur Léonard She Okitundu. 27 janvier 2016. Lettre versée au dossier de The Sentry

<sup>43</sup> « Gemalto acquiert l'activité documents sécurisés de Trüb AG et renforce sa position de leader dans les programmes d'identité ». Gemalto. 10 février 2015. <https://www.gemalto.com/press/Pages/Gemalto-acquiert-l-activite-documents-securises-de-Trub-AG-et-renforce-sa-position-de-leader-dans-les-programmes-d-identite.aspx>

<sup>44</sup> Lettre du directeur du service à la clientèle des programmes gouvernementaux de Trüb au sénateur Léonard She Okitundu. 22 février 2016. Lettre versée au dossier de The Sentry

<sup>45</sup> « Affaire de corruption au Congo ». *Le Soir*. 29-30 octobre 2016

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Remarque : l'article en question a été supprimé du site Internet du *Potentiel*. Il est toutefois toujours possible de le consulter à l'adresse suivante : <https://fr.allafrica.com/stories/201703240866.html>

<sup>48</sup> Loi relative aux marchés publics ». Cabinet du président du Congo. Avril 2010

<sup>49</sup> « Léonard She Okitundu Lundula ». Wikipedia  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9onard\\_She\\_Okitundu](https://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9onard_She_Okitundu)

<sup>50</sup> « Loi relative aux marchés publics ». Cabinet du président du Congo. Avril 2010

<sup>51</sup> « Avis n° 05/17/ARMP/CRD du 28 septembre 2017 du comité de règlement des différends de l'autorité de régulation des marchés publics statuant en commission des litiges sur le recours de la société Sitele SARL, relatif au marché sous le DAOI n° 524/CENI/BCECO/DG/DPM/NNT/2016/MF : fourniture de kits d'enrôlement des électeurs pour la révision du fichier électoral de la République démocratique du Congo, attribué à la société Gemalto ». Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). 3 octobre 2017 <http://www.amp-rdc.org/index.php/fr/publications-2/avis-du-comite-de-reglement-des-differends>

<sup>52</sup> Correspondance entre Sitele SARL, Gemalto SA et la CENI obtenue par The Sentry ; courriel d'Oscar Mubiyai adressé à The Sentry. Voir notes 44-53

<sup>53</sup> Courriel d'Oscar Mubiyai adressé à The Sentry. 11 juillet 2018

<sup>54</sup> « Avis n° 05/17/ARMP/CRD du 28 septembre 2017 du comité de règlement des différends de l'autorité de régulation des marchés publics statuant en commission des litiges sur le recours de la société Sitele SARL, relatif au marché sous le DAOI n° 524/CENI/BCECO/DG/DPM/NNT/2016/MF : fourniture de kits d'enrôlement des électeurs pour la révision du fichier électoral de la République démocratique du Congo, attribué à la société Gemalto ». ARMP. 28 septembre 2017. <http://www.amp-rdc.org/index.php/fr/publications-2/avis-du-comite-de-reglement-des-differends>

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> Dans un article de mars 2017, *Le Potentiel* signale que la CENI a pris la décision de révoquer le contrat de sous-traitance de Sitele en faveur d'une entreprise présentant potentiellement des liens financiers avec Super Tech, entreprise du Ghana qui avait perdu l'appel d'offres pour la fourniture de kits biométriques, en guise de « lot de consolation ». L'article en question a été supprimé du site Internet du *Potentiel*. Il est toutefois toujours possible de le consulter à l'adresse suivante : <https://fr.allafrica.com/stories/201703240866.html>

<sup>60</sup> Lettre du directeur de Sitele SARL au directeur général des programmes gouvernementaux chez Gemalto SA-France en date du 7 septembre 2016. Lettre versée au dossier de The Sentry

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> Courrier du directeur de Sitele SARL au président de la CENI Corneille Nangaa. 6 août 2016. Lettre versée au dossier de The Sentry

<sup>63</sup> Courrier du vice-président exécutif des programmes gouvernementaux chez Gemalto SA au responsable de Sitele SARL. 22 août 2016. Lettre versée au dossier de The Sentry

<sup>64</sup> Courrier du directeur de Sitele SARL au président de la CENI Corneille Nangaa. Septembre 2016. Lettre versée au dossier de The Sentry

<sup>65</sup> Courrier du directeur de Sitele SARL à Gemalto SA. 9 juin 2017. Lettre versée au dossier de The Sentry

<sup>66</sup> Courrier du directeur de Sitele SARL au président de la CENI Corneille Nangaa. 26 juin 2017. Lettre versée au dossier de The Sentry

<sup>67</sup> *Ibid.*



<sup>68</sup> *Ibid.* STIM Plus est décrite comme un « fournisseur français de matériel et de services informatiques pour les entreprises » sur le site Internet de Gemalto. Voir : « Gemalto maître d'œuvre du programme de cartes de santé électroniques au Gabon ». 6 mai 2009 [https://www.gemalto.com/press/Pages/news\\_558.aspx](https://www.gemalto.com/press/Pages/news_558.aspx).

Par ailleurs, au moins deux personnes basées à Kinshasa indiquent sur leur profil LinkedIn public être actuellement employés par STIM Plus ; figure dans leur descriptif de poste la fourniture d'une assistance technique à la procédure d'enrôlement des électeurs. Voir les profils LinkedIn de Yves Kinzumbi et Patrick Kasereka :

<https://www.linkedin.com/in/yves-kinzumbi-49ab08139/> ; <https://www.linkedin.com/in/patrick/kasereka-4044050/>

<sup>69</sup> Lettre du Directeur commercial de Gemalto pour les programmes gouvernementaux en Afrique centrale à Oscar Mubiyai. 30 octobre 2017. Lettre versée au dossier de The Sentry

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Dans une intervention publique, le législateur congolais Franck Diongo a déclaré qu'à la page 48 du premier document d'appel d'offres public relatif à la fourniture d'un appui au processus d'enrôlement des électeurs, il était spécifié que ce processus devait durer 60 jours. Ce délai a été confirmé séparément par des personnes connaissant parfaitement le processus d'enrôlement des électeurs. « Diongo fustige l'appel d'offres de la CENI, selon lui, ce marché vise un 3<sup>ème</sup> mandat pour Kabila ». C-News : Actualités intégrale de la RDC ». <https://www.rdc-news.com/single-post/2016/03/03/Diongo-fustige-lappel-doffres-de-la-CENI-selon-lui-ce-march%C3%A9-vise-un-3ieme-mandat-pour-Kabila>

<sup>74</sup> L'enrôlement des électeurs a commencé en juillet 2016 et s'est achevé le 31 janvier 2018

William Clowes : « Voter enrollment starts in Congolese capital ». Voice of America. 1<sup>er</sup> juin 2017

<https://www.voanews.com/a/voter-enrollment-starts-in-congolese-capital/3883763.html>

« Congo electoral commission finishes registering 46 million voters ». Reuters. 31 janvier 2018.

<https://www.reuters.com/article/us-congo-politics/congo-electoral-commission-finishes-registering-46-million-voters-idUSKBN1FK2UB>

<sup>75</sup> Voir « Le nouveau calendrier électoral de la RD Congo fait face au scepticisme, dans un contexte de recrudescence des manifestations et de la répression ». Human Rights Watch. 6 novembre 2017 <https://www.hrw.org/fr/blog-feed/la-rd-congo-en-crise>

<sup>76</sup> Courriel d'Oscar Mubiyai adressé à The Sentry. 11 juillet 2018

<sup>77</sup> « La biométrie électorale au service du recensement et de l'authentification des électeurs ». Gemalto.

<https://www.gemalto.com/france/gouv/inspiration/biometrie-electorale>

<sup>78</sup> Bechir Bungu, Seke Mavinga : « Processus d'enregistrement biométrique des électeurs : Cas de la République Démocratique du Congo (RDC) ». Présentation donnée à Mombasa (Kenya). 5-9 mars 2012

<sup>79</sup> « Diongo fustige l'appel d'offres de la CENI, selon lui, ce marché vise un troisième mandat pour Kabila ». C-News.

<https://www.rdc-news.com/single-post/2016/03/03/Diongo-fustige-lappel-doffres-de-la-CENI-selon-lui-ce-march%C3%A9-vise-un-3ieme-mandat-pour-Kabila>

<sup>80</sup> Courriel d'Oscar Mubiyai adressé à The Sentry. 11 juillet 2018

<sup>81</sup> Ole Holtved, Fondation internationale pour les systèmes électoraux « Biometrics in Elections: Georgia: Duplication or voter registration and verification of voter identity using biometrics ». Agence des États-Unis pour le développement international. 9 février 2011. [https://www.ifes.org/sites/default/files/biometrics\\_in\\_elections\\_2011\\_0.pdf](https://www.ifes.org/sites/default/files/biometrics_in_elections_2011_0.pdf)

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> Dans une intervention publique, le législateur congolais Franck Diongo a déclaré qu'à la page 48 du document d'appel d'offres public original relatif à la fourniture d'un appui au processus d'enrôlement des électeurs, il était spécifié que ce processus devait durer 60 jours. Ce délai a été confirmé séparément par des personnes connaissant parfaitement le processus d'enrôlement des électeurs. « Diongo fustige l'appel d'offres de la CENI. Selon lui, ce marché vise un troisième mandat pour Kabila ». C-News. <https://www.rdc-news.com/single-post/2016/03/03/Diongo-fustige-lappel-doffres-de-la-CENI-selon-lui-ce-march%C3%A9-vise-un-3ieme-mandat-pour-Kabila>

<sup>86</sup> « Audit du fichier électoral national de la République démocratique du Congo : Rapport final » Organisation internationale de la francophonie. 6-25 mai 2018. <https://www.francophonie.org/CP-rapport-final-mission-audit-fichier-electoral-RDC-48958.html>

<sup>87</sup> *Ibid.*



- <sup>88</sup> « 6 millions de doublons signalés dans le fichier électoral : le Sankuru et la Tshuapu en tête ». *Politico.cd*. 5 avril 2018. <https://www.politico.cd/actualite/la-une/2018/04/05/6-millions-de-doublons-signales-fichier-electoral-sankuru-tshuapa-tete.html>
- <sup>89</sup> Une synthèse de l'article 22 du Code électoral figure à la page 7 du rapport final de l'OIF. « Audit du fichier électoral national de la République démocratique du Congo : Rapport final ». Organisation internationale de la francophonie. 6-25 mai 2018. [https://www.francophonie.org/IMG/pdf/rapport\\_final\\_audit\\_fichier\\_electoral\\_rdc\\_2018\\_.pdf](https://www.francophonie.org/IMG/pdf/rapport_final_audit_fichier_electoral_rdc_2018_.pdf)
- <sup>90</sup> *Ibid.*
- <sup>91</sup> *Ibid.*
- <sup>92</sup> *Ibid.*
- <sup>93</sup> Florence Morice : « Corneille Nangaa : en RDC, "ma mission n'est pas d'être audité mais d'organiser les élections" ». Radio France Internationale. 22 juin 2018. <http://www.rfi.fr/emission/20180622-rdc-mission-auditer-organiser-elections>
- <sup>94</sup> « Système électronique de vote en RDC : faiblesses de sécurité et impression de déjà vu ». The Sentry. Juin 2018. <https://thesentry.org/reports/electronic-voting-technology-drc/>  
Javier Smaldone : « Las pruebas de que las máquinas de #VotoElectrónico del Congo se diseñaron para Argentina ». *Border Periodismo*. 28 juin 2018. <http://borderperiodismo.com/2018/06/28/las-pruebas-de-que-las-maquinas-de-votoelectronico-del-congo-fueron-disenadas-para-usarse-en-argentina/>
- <sup>95</sup> Aaron Ross, David Lewis : « In Congo, voting machines raise suspicions among president's foes ». Reuters. 9 mars 2018. <https://www.reuters.com/article/us-congo-election/in-congo-voting-machines-raise-suspicions-among-presidents-foes-idUSKCN1GL13W>
- <sup>96</sup> « Le Conseil de sécurité proroge d'un an le mandat de la MONUSCO, avec des priorités stratégiques jugées trop nombreuses par le représentant de la RDC ». Conseil de sécurité des Nations Unies. 27 mars 2018. <https://www.un.org/press/fr/2018/cs13265.doc.htm>
- <sup>97</sup> « MONUSCO at a Glance ». Division de la communication stratégique et de l'information publique. Février 2018. [https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/factsheet\\_monusco-feb\\_2018\\_2.pdf](https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/factsheet_monusco-feb_2018_2.pdf)
- <sup>98</sup> Mise à jour du Secrétaire général sur l'état d'avancement du processus électoral et la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 (26 avril 2018). 1<sup>er</sup> mai 2018. Lettre dont The Sentry a pris connaissance
- <sup>99</sup> *Ibid.*
- <sup>100</sup> « La RDC va acheter des avions pour transporter le matériel électoral (CENI) ». Agence de Presse Africaine. 14 août 2018. <http://apanews.net/index.php/news/la-rdc-veut-acheter-des-avions-pour-transporter-le-materiel-electoral-ceni>
- <sup>101</sup> *Ibid.*
- <sup>102</sup> Nikki Haley. « Remarks at a UN Security Council Briefing on the Situation Concerning the Democratic Republic of the Congo ». Mission des États-Unis auprès des Nations Unies. 27 août 2018. <https://usun.state.gov/remarks/8556>
- <sup>103</sup> « Décision n° 65/CENI/BUR/17 du 05 novembre 2017 portant publication du calendrier des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales ». CENI. 5 novembre 2017. <http://www.ceni.cd/articles/calendrier-electoral-decision-n065-ceni-bur-17-du-05-novembre-2017-portant-publication-du-calendrier-des-elections-en-rdc>
- <sup>104</sup> « RDC : Une série de manifestations annoncées ce lundi contre la machine à voter ». *Actualite.cd*. 2 septembre 2018. <http://actualite.cd/2018/09/03/rdc-une-serie-de-manifestations-annoncees-ce-lundi-contre-la-machine-voter>
- <sup>105</sup> Florence Morice : « Corneille Nangaa : en RDC, "ma mission n'est pas d'être audité mais d'organiser les élections" ». Radio France Internationale. 22 juin 2018. <http://www.rfi.fr/emission/20180622-rdc-mission-auditer-organiser-elections>
- <sup>106</sup> Auguy Mudiayi : « RDC : Lucha appelle à une mobilisation contre la machine à voter » *Actualité.cd*. 21 août 2018.
- <sup>107</sup> « RDC : Une série de manifestations annoncées ce lundi contre la machine à voter ». *Actualite.cd*. 2 septembre 2018. <http://actualite.cd/2018/09/03/rdc-une-serie-de-manifestations-annoncees-ce-lundi-contre-la-machine-voter>
- <sup>108</sup> « La corruption du régime Kabila vue de l'intérieur » *Le Soir*, n° 254. 29-30 octobre 2016. <http://www.congoforum.be/updocs/Le%20Soir%20-%20Corruption%20Kabla.pdf>



<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> En 2016, d'autres documents divulgués par des lanceurs d'alerte avaient également révélé que la CENI avait payé à la BGFIBank RDC au moins 2,4 millions de dollars de frais, représentant entre autres des frais de découvert d'un montant deux à quatre fois supérieur au taux habituellement pratiqué par cette banque. Voir : William Clowes : « RDC: Kabila critics want probe into ties between family-run bank, electoral commission ». *Voice of America*. 3 novembre 2016. <https://www.voanews.com/a/drc-congo-kabila-election-commission-bgfi-bank-ties/3579560.html>

Xavier Counasse et Colette Braeckman : « Corruption au Congo: les preuves qui accablent le régime Kabila », *Le Soir*. 29 octobre 2016. <http://plus.lesoir.be/66290/article/2016-10-29/corruption-au-congo-les-preuves-qui-accablent-le-regime-kabila>

<sup>111</sup> « Analyse technique de l'utilisation des fonds affectés au processus électoral en RDC, 2014-2017 ». Observatoire de la dépense publique. Octobre 2017

<sup>112</sup> *Ibid.*

Voir également la page Facebook de l'ODEP pour tout complément d'information sur les activités de cette organisation. <https://www.facebook.com/ObservatoireDeLaDepensePublique/>

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> Trésor Kibangula : « Exclusif : Machines à voter, parapluies, véhicules... Les détails du budget électoral en RDC ». *Jeune Afrique*. 21 décembre 2017. <http://www.jeuneafrique.com/504312/politique/exclusif-machines-a-voter-parapluies-vehicules-les-detaills-de-budget-electoral-en-rdc/>

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> « Analyse technique de l'utilisation des fonds affectés au processus électoral en RDC, 2014-2017 ». Observatoire de la dépense publique. Octobre 2017

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> « Contrôle citoyen sur les différents marchés publics effectués par la CENI de 2014 à 2017 ». Observatoire de la dépense publique. Septembre 2018

<sup>121</sup> Saleh Mawanamitongo : « Congo's President Still Coy on Role in Long-Delayed Election ». *Associated Press*. 19 juillet 2018. <https://www.apnews.com/e2d4e246e55d4c1aa7c9c9fb1d494d69>

<sup>122</sup> Lucy Sarr : « Marches de protestation en RD-Congo : l'activiste catholique assassiné enfin inhumé ». *La Croix International*. <https://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Marches-de-protestation-en-RDCongo-lactiviste-catholique-assassine-enfin-inhume-2018-05-22-1200940801>

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> « RD Congo : L'UE et les États-Unis imposent sanctionnent de hauts responsables ». Human Rights Watch. 1<sup>er</sup> juin 2017. <https://www.hrw.org/fr/news/2017/06/01/rd-congo-lue-et-les-etats-unis-sanctionnent-de-hauts-responsables>

<sup>125</sup> « Les États-Unis prennent des sanctions contre les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme et d'actes de corruption dans le monde entier ». Département du Trésor américain. 21 décembre 2017. <https://translations.state.gov/2017/12/21/les-etats-unis-prennent-des-sanctions-contre-les-auteurs-datteintes-aux-droits-de-lhomme-et-dactes-de-corruption-dans-le-monde-entier/>

<sup>126</sup> « US State Department Imposes Visa Ban on Several DR Congo Officials ». Reuters. 21 juin 2018. <https://www.reuters.com/article/us-usa-congo-sanctions/us-state-department-imposes-visa-ban-on-several-drcongo-officials-idUSKBN1JI043>

<sup>127</sup> Neil Hume : « US Targets Israeli businessman Dan Gertler with fresh sanctions ». *Financial Times*. 15 juin 2018. <https://www.ft.com/content/b650e53a-70c4-11e8-852d-d8b934ff5ffa>

<sup>128</sup> Voir William Clowes, Tom Wilson : « Congo's Gecamines Accounts Missing \$750 Million, Group Says ». Bloomberg. 3 novembre 2017. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-11-03/congo-s-gecamines-accounts-missing-750-million-group-says>

